

## **PV No 28 de la séance du Conseil Communal du mercredi 11 décembre 2019**

Présidence : Mme Anouk GAUMANN, Présidente.

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Assermentation d'un nouveau conseiller : Monsieur Antonio Babo Luis en tant que conseiller de l'Entente Saint-Preyarde pour le remplacement de Madame Chantal Courtais-Rey
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du PV de la séance du 30 octobre 2019
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Rapport sur le préavis°09/10.2019 – budget du service des finances communales pour l'an 2020
8. Simples questions
9. Contre-appel

\*\*\*\*\*

### **1) Appel**

Il est 19h01 lorsque la Présidente ouvre la séance.

Les scrutateurs procèdent à l'appel.

Les Conseillers et Conseillères suivant(e)s sont excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs

Luc MORET  
Sylvie FUCHS  
Éric JANICAUD  
Jan VON OVERBECK  
Sandrine PITTOLAZ  
Vincent PERRUCHOUD

François SIEGWART  
Carmelo TODARO  
Guy GUERITZ  
Philippe DEILLON  
Sandra BASTOW

53 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement, cela en accord avec les dispositions contenues à l'article 55 du règlement du Conseil.

Mme la Présidente est heureuse de vous annoncer qu'un nouvel huissier a été nommé. M. Pascal Chapalay, habitant de St-Prex et ancien Conseiller communal, reprendra cette fonction dès la première séance de 2020, le 12 février 2020.

Mme la Présidente remercie les membres du Conseil communal de faire bon accueil à ces changements.

b) Geste écologique

Le Bureau a décidé de remplacer les gobelets plastiques à usage unique par des gobelets réutilisables. Les bouteilles d'eau en PET seront également remplacées par de l'eau du robinet dans les carafes ornées de l'écusson de St-Prex dès que la commande sera arrivée. La Présidente remercie la Municipalité de soutenir cette démarche.

\*L'assemblée applaudit cette initiative\*

## 6) Communications de la Municipalité

Mme Carine TINGUELY, Municipale, nous fait part de ce qui suit :

**a) JOM – Accueil de 6 enfants – découverte de la Commune le jeudi 14 novembre 2019 – Communication n°46/12.2019**

Notre Commune accueille depuis 2013 des élèves de la 7e à la 9e HarmoS qui suivent l'école obligatoire au sein de l'ASISE mais également des enfants en lien avec notre personnel communal pour la journée « Oser tous les métiers ».

Cette journée a pour but de découvrir des univers professionnels d'un autre « genre » sans se limiter aux secteurs traditionnellement féminins ou masculins. Ainsi, les enfants peuvent se représenter le métier d'un(e) proche de sexe opposé sur le lieu de son travail.

Cette année nous avons accueilli 6 enfants. Ils ont pu découvrir le fonctionnement de la Commune ainsi que les différents services. Ils ont visité la station de pompage du Vieux-Moulin, la STEP et le réservoir de l'Épine.

**M. Stéphane PORZI**, Municipal, nous fait part de ce qui suit :

**e) Salle de gym triple du Cherrat – Communication n°45/12.2019**

Nous vous informons que nous avons bien reçu une subvention de Fr. 500'000.00, comme annoncé dans le courrier du 14 décembre 2018 signé par M. le Conseiller d'Etat Philippe Leuba. Celle-ci couvre la construction des gradins et le foyer (buvette), ainsi que les salles de l'étage.

Par contre, nous avons renoncé à l'octroi d'un prêt à 0% d'un million de francs, au vu des multiples charges et conditions.

Par ailleurs, nous avons également reçu une subvention de l'ECA de Fr. 3'089.00.

Le coût final de la réalisation sera publié dans les comptes 2019. Il rentre dans le cadre des crédits d'étude et de construction octroyés par le Conseil, sans tenir compte des subventions.

**7) Rapport sur le préavis n°09/10.2019 – budget du service des finances communales pour l'an 2020**

**M. Henri HALLER**, rapporteur de la Commission des finances, lit son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

**Mme Barbara DELLWO** aimerait être sûre d'avoir bien compris la situation, en prolongation de la discussion que le Conseil communal a eu sur le point d'impôt lors de sa dernière séance. Pour l'instant la Commune présente un budget déficitaire mais a eu souvent de bonnes surprises durant l'année qui lui ont permis, jusqu'à présent, de clôturer ses comptes de manière bénéficiaire. Et jusqu'à ce qu'elle ait deux exercices déficitaires de suite, la Commission des finances ne demandera pas à ce que le taux d'impôt soit augmenté.

**M. HALLER** confirme à Mme DELLWO que c'est exact.

**M. Thierry JAQUIERY** a une question concernant les budgets d'investissements. Dans l'éventualité où la dépense pour la piscine de Morges serait refusée ou le projet original subventionné, est-ce que le budget d'investissement 2020 sera alors réduit ou sera-t-il compensé par un autre investissement ?

**Mme Carine TINGUELY**, Municipale, répond qu'il est évident que si l'un des investissements n'est pas approuvé par le Conseil le budget d'investissement sera alors réduit. Ce budget d'investissement figure dans les comptes à titre indicatif, car cela avait été demandé par le Conseil.

A ce jour, tous les objets qui ont été proposés par la Municipalité sont soumis par préavis au Conseil communal. Les pré-études devront également être abouties pour pouvoir déposer ces préavis.

A la demande de la Commission des finances, la Municipalité est allée revoir les comptes de la piscine de Chéserex pour voir si à un an d'écart, Saint-Prex était toujours dans le tir. Cela est bien le cas, sachant que Chéserex a eu quatre mois de non-exploitation causée par le débordement de la rivière dans les sous-sols de leur piscine. Mais ceux-ci ayant reçu une somme importante de l'assurance, cela s'équilibre.

Cela demeure pour la Municipalité une inconnue et l'exploitation n'est pas encore lancée et Mme TINGUELY encourage les membres du Conseil à participer à l'aventure en profitant de cette nouvelle infrastructure.

**M. François LUDWIG** revient premièrement sur une information qu'a donné la Municipalité concernant la perception en trop d'impôts qui impactera l'exercice 2019.

M. LUDWIG demande s'il y a des risques que l'on ait cette même situation sur l'exercice 2020 ? Deuxièmement, il observe qu'un élément récurrent qui revient dans les rapports de la Commission des finances, à savoir son inquiétude sur les coûts des associations intercommunales et sa volonté de s'enquérir de nouvelles pratiques de gouvernance afin de pouvoir mieux cadrer les délégués de ces associations.

M. LUDWIG souhaite savoir s'il y a déjà des idées ou des pistes pour cadrer ces dépenses et les gens qui les décident ?

**Mme TINGUELY**, Municipale, confirme que la Commune a dû rendre au Canton une somme conséquente pour une entreprise locale qui a payé trop d'impôts à Saint-Prex en 2018.

Dans les comptes 2018, il figure donc un revenu indu que la Commune a dû rembourser en 2019.

La Commune risque même d'avoir des impôts de personnes morales négatifs en 2019, mais cela est à prendre avec distance car l'année n'est pas encore terminée.

En effet, les entreprises annoncent des prévisions, paient des acomptes, et leur charge fiscale, une fois que la taxation est faite, est beaucoup trop haute. Ils auront donc payé trop d'acompte par rapport à leur taxe effective. A ce moment-là, la Commune doit leur rembourser.

Les taux négatifs n'aident pas non plus. A ce jour, une entreprise a presque raison de payer beaucoup d'acomptes au niveau de ses impôts, il n'y a pas d'intérêt négatif dessus, et une fois qu'elle clôture ses comptes, elle récupère ce qu'elle a payé en trop.

Mme TINGUELY rappelle que pour les personnes morales, si la Commune a des montants négatifs, les charges péréquatives et la participation à la facture sociale vont évidemment baisser de manière linéaire par rapport à notre valeur de point d'impôt, qui va baisser de manière importante.

Aujourd'hui, M. THEVOZ, boursier communal, fait dans les budgets et dans les comptes, un miroir entre les revenus que la Commune pose et le calcul de la facture sociale et de la péréquation. La Commune ne prend pas ce que le Canton lui annonce. Elle refait le calcul à l'interne afin d'être certaine qu'elle est en adéquation avec ses revenus.

S'il est confirmé que la Commune aura des impôts sur les personnes morales négatifs en 2019, le Conseil pourra voir en même temps les deux lignes péréquation et facture sociale baisser à hauteur d'environ 80%. L'impact net sera d'environ 20%.

**M. HENNARD**, Municipal, revient sur la question de M. JOUFFREY concernant l'ASISE. L'augmentation du budget est essentiellement basée sur les infrastructures sportives. L'ouverture de la piscine augmentera les coûts de l'ASISE, ainsi que les coûts de transports y relatifs pour les élèves des villages alentours.

**M. Marc-Antoine SIEGWART** a lu dans le préavis que de nouveaux collaborateurs et auxiliaires seront engagés en 2020 et il souhaite savoir quelle est la différenciation entre des collaborateurs et des auxiliaires. Les auxiliaires sont-ils des saisonniers ou proviennent-ils d'entreprises sous-traitantes ?

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond qu'il s'agit simplement d'une question de taux d'activité. En effet, si une personne est engagée à moins de 30%, elle est considérée comme auxiliaire, avec la plupart du temps un salaire horaire.

La différence entre un auxiliaire et un collaborateur réside également sur le fait que les auxiliaires ne sont pas soumis aux statuts du personnel communal. Ils ne bénéficient donc pas de tous les avantages qu'ont les employés communaux.

**M. Jacques ROCHAT** souhaite revenir sur la communication qu'a faite M. PORZI (communication n°45/12.2019 – salle de gym triple du Cherrat).

S'il a bien compris, la Commune a reçu un subside de Fr. 500'000.00 mais a renoncé à faire un prêt d'un million de francs.

M. ROCHAT se demande si finalement, la situation financière de la Commune ne va pas si mal que ça.

**Mme TINGUELY**, Municipale, répond que la même situation a été vécue lors de l'achat de la Commune des immeubles Vetropack.

La Commune avait, à l'époque, approché Mme Métraux pour lui demander si le Canton, qui prônait une politique du logement dans les Communes, serait prêt à financer une partie de cette acquisition, avec un taux d'emprunt défiant toute concurrence.

Pour rappel, l'achat desdits immeubles se montait à Fr. 27,5 millions. Le Canton avait répondu qu'il était disposé à prêter à la Commune la somme de 2 millions, à un taux qui était supérieur au taux que la Commune avait obtenu dans les banques. A cela s'ajoutaient une quinzaine de points de contrôle et de rapports qui devaient leur être transmis.

La Commune avait alors refusé ce prêt.

Mme TINGUELY explique que cela est pareil pour la salle de gym triple du Cherrat. Le Canton est d'accord de prêter la somme d'un million à taux 0%. Mais la première de leurs conditions et qu'ils peuvent redemander cette somme en tout temps à la Commune.

Les autres conditions sont telles que la Commune a préféré décliner cette offre, en renvoyant le million qui leur avait été versé, afin d'être certaine de garder son autonomie quant à cette salle.

**M. Christian BOILLAT** revient sur le sujet de la gendarmerie. Il rappelle que la PRM n'a pas de pouvoir judiciaire et qu'elle ne peut pas intervenir sur tous les cas.

La Commune a besoin de la gendarmerie sur son territoire.

La Présidente clôt la discussion et propose de voter sur le préavis. Elle relit les conclusions du rapport.

La Commission propose :

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la Commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) d'adopter le budget du service des finances communales pour l'an 2020 présentant Fr. 54'742'790.00 aux recettes et Fr. 57'927'890.00 aux dépenses.

Au vote, les conclusions du rapport sont approuvées et le préavis n°09/10.2019 est donc accepté, à la majorité.

Résultat des votes : 50 oui / 3 non / 1 abstention

## 8) **Simple questions**

La Présidente ouvre la discussion.

**M. Jacques ROCHAT** informe l'assemblée que la Fondation DUBOIS organise, en collaboration avec ProSenectute, une séance d'information le 12 décembre prochain, à 17h30 au Vieux-Moulin.

Ladite séance mettra en lumière les buts de la Fondation DUBOIS, soit le maintien à domicile des personnes handicapées et/ou malades. ProSenectute expliquera le projet, qui est pilote sur Saint-Prex et qui pourra s'étendre à d'autres Commune selon le succès qu'il rencontrera. Des interventions d'ergothérapeutes ainsi que d'autres corps de métier du soin sont également prévues.

**M. Louis-Claude PITTET** rappelle que le 24 janvier 2020 sera célébré l'indépendance Vaudoise et qu'elle se fêtera au Vieux-Moulin à 19h00. Il se tient à disposition pour les personnes désirant plus d'informations.

**Mme Sophie ROUQUETTE STUDER** demande où en est la réflexion sur la future affectation de l'ancien bâtiment administratif communal. Elle a vu qu'une ligne du budget 2020 est prévue pour cela mais demande que ce sujet soit traité de manière prioritaire l'année prochaine, avant qu'il n'y ait encore plus de dégradation et que ceux-ci puissent servir rapidement, nombre d'usages étant possibles au sein de la Commune.

**M. MOSINI**, Syndic, répond que la Municipalité s'est fixée un délai au premier semestre de 2020 pour présenter une proposition au Conseil communal.

**M. François LUDWIG** annonce avec humour, qu'enfin, le premier tag a été fait sur une paroi anti-bruit CFF, le long du chemin de Mont-de-Fourches, à la hauteur du chemin des Hirondelles. Par chance, ce tag se situe sur la partie vitrée.

Il suggère à la Commune d'aller le nettoyer au plus vite, celui-ci y étant depuis plusieurs semaines et surtout avant qu'il n'y en ait d'autres, en particulier sur la partie en béton qui sera certainement bien plus difficile à nettoyer.

Bien qu'il sache que ces murs sont la propriété des CFF, il encourage la Commune à outrepasser ses droits et à s'occuper de cela, d'autant plus lorsque l'on connaît la propension qu'ont les CFF à effacer les tags sur ses biens. Dans le cas où les CFF s'en insurgeraient, la Commune pourra toujours se targuer des arguments suivants. Premièrement, cela n'aura rien coûté aux CFF. Deuxièmement, il existe dans le règlement de construction, l'article 85 qui porte sur l'enlaidissement du territoire communal et qui dit, entre autres, que la Commune peut prendre toute mesure pour éviter des enlaidissements sur son territoire.

M. LUDWIG ajoute que même si cela coûte Fr. 500.00 et que cette somme doit être ajoutée aux comptes communaux de l'exercice 2020, il est prêt à les accepter lors de la votation y relative le moment venu.

**M. MOSINI**, Syndic, répond que la Municipalité va examiner le problème, peut-être même en coordination avec les CFF.

**M. Roland LOCHER** a constaté qu'une camionnette d'entreprise de ferblanterie avec des plaques fribourgeoises était parquée sous la place de l'Horloge du Vieux-Bourg et a vu des ouvriers sur le toit de la maison Roulet.

Il ne lui semble pas avoir vu un préavis passer pour ces travaux. Ou ce sont des travaux peu onéreux qui sont donc de la compétence de la Municipalité ?

Il s'est également demandé s'il n'y avait aucune entreprise de ferblanterie dans le canton de Vaud ou même sur Saint-Prex.

Etant donné que Saint-Prex est désormais Citée de l'Energie et que M. HENNARD, Municipal, a annoncé plus tôt dans la séance la création de la Commission énergétique, M. LOCHER se demande s'il est vraiment judicieux d'engager des entreprises d'autres cantons qui travaillent sur notre Commune.

M. LOCHER demande si cette entreprise a été engagée car il s'agit de travaux très spécifiques et qu'aucune autre entreprise locale ou cantonale n'était habilitée à les exécuter.

**M. Stéphane PORZI**, Municipal, répond qu'il s'agit d'une entreprise de charpenterie fribourgeoise.

En effet, la Municipalité a engagé le Bureau d'ingénieurs civils Daniel Willi SA, car elle rencontre des soucis de structure dans la bâtisse en question. Ce bureau a proposé des entreprises.

M. PORZI concède qu'il n'est en effet pas judicieux de la part de la Municipalité de ne pas avoir été assez attentive à la provenance de cette entreprise. Les adjudications ont été déléguées au Bureau d'ingénieurs.

Les entreprises mandatées pour la ferblanterie et le traitement des poutres sont vaudoises. L'entreprise de charpenterie est spécialisée et fribourgeoise, mais est agréée par le canton de Vaud.

M. PORZI explique qu'il ne s'agit pas d'un préavis, mais de travaux à faire en urgence. La Municipalité a adjugé à l'ingénieur le package total des travaux. Les coûts rentrent dans le budget d'entretien normal.

**9) Contre-appel**

Il est fait.

**M. MOSINI**, Syndic, prie les membres du Conseil de bien vouloir l'excuser pour son absence au repas qui suit la séance. En effet, il subira une intervention médicale légère le lendemain et souhaite être reposé et en forme pour celle-ci.

Il souhaite à chacune et chacun une belle soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

\*Applaudissements de l'assemblée\*

La séance est levée à 20h06.

La Présidente :

Anouk Gäumann



La Secrétaire :

Lydie Jausi

